



[Union Départementale CGT de la Gironde] [Bourse du Travail 44 crs A. Briand]
<http://www.cgt-gironde.org> ud@cgt-gironde.org Tel : 05.57.22.71.40

[33075 BORDEAUX]
Fax : 05.56.02.38.19

Déclaration des administrateurs CGT de la CAF de la Gironde

Conseil d'Administration du 18 février 2019

La COG a été adoptée au forcing : 15 voix pour, face à 9 voix contre dont celles de la CGT et 11 abstentions. Aucun représentant des organisations syndicales de salariés représentant les allocataires ne l'a approuvée.

La « négociation » s'est limitée à un échange Gouvernement/Direction générale de la CNAF préfigurant le projet de réduire la branche famille de la sécurité sociale fondé sur le paritarisme à une simple agence gouvernementale, confirmant la démolition en cours de la Sécurité Sociale et de ses principes fondateurs innovants.

À l'opposé de ces derniers le Gouvernement a expliqué que la branche famille n'avait pas les moyens de suivre des préconisations de progrès et ce alors que les entreprises sont exonérées de cotisations pour les salaires s'élevant à une fois et demi le SMIC et qu'il cède aux sirènes de l'ultra libéralisme. Des pans entiers de la politique petite enfance sont cédés de fait à des activités marchandes et lucratives qui se déploieront sur l'abaissement de la qualité et de l'encadrement humain de ces activités. Pour la petite enfance, les ambitions gouvernementales sont réduites à la portion congrue.

Les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) vont se développer, nouvelle forme d'accueil pour les enfants « low-cost ». Le contrôle y est fait à minima. Ces structures ne sont visitées qu'une fois par an par les PMI (Maison départementale de la solidarité et de l'insertion) dont certaines sont en sous effectifs dramatique. De plus comme il s'agit de petite structure il n'y a pas d'obligation de contrôle de sécurité.

À l'affirmation affichée de lutte contre la pauvreté, le handicap et les inégalités territoriales s'oppose le constat de l'indigence des moyens mobilisés, de leur réduction en termes réel.

L'évolution du Fond National d'Action Sociale à 2% par an impose des mesures d'économie qui mettront en difficultés nos partenaires et les collectivités locales indispensables à l'évolution des actions sur le terrain. Cette évolution de 2% est une baisse des budgets alloués si l'on considère l'inflation et le fait que les budgets d'action sociale servent à financer des places d'accueil enfance et jeunesse qui génèrent des besoins pérennes de financement.

Les 23% de mesures d'économie sur les budgets de fonctionnement des caisses locales pendant la durée de la COG soit presque 5% par an et les 2100 suppressions d'emploi minimum (35,24 pour la CAF Gironde) imposés aux CAF sur un total de 31 000 agents vont dégrader le service à l'allocataire et les conditions de travail des agents. Pour rappel, les budgets de fonctionnement avaient été déjà réduits de 15% lors de la précédente COG.

À l'heure où le gouvernement consacre sa politique à réduire les politiques sociales bénéficiant à l'ensemble des salariés, y compris aux familles les plus modestes, à mettre à mal le financement des bailleurs sociaux, à déconstruire la politique du logement, le rôle de la branche n'est pas de compenser les lacunes d'une politique ultralibérale, qui bénéficie seulement aux plus riches. Alors que dans le même temps, les cadeaux fiscaux aux plus nantis se sont accumulés !

La CGT continuera toujours à défendre le système de redistribution par l'intermédiaire des cotisations sociales, fondées sur les richesses créées par le travail dans les entreprises, afin de financer la branche famille au cœur de la sécurité sociale, que les salariés doivent reconquérir avec l'objectif de porter une politique familiale universelle de haut niveau.

Malgré le cadre contraint d'élaboration du CPOG nous ferons en sorte que les intérêts des allocataires priment sur les intérêts purement budgétaires. Les projets inscrits dans cette convention exigent des ressources et des moyens humains à la hauteur des enjeux et ce n'est pas la dématérialisation, les performances informatiques de nos allocataires et de nos partenaires pourtant très utiles qui couvriront toutes nos exigences.

En cohérence avec les représentants nationaux CGT siégeant à la CNAF, qui n'ont pas validé la COG 2018-2022, les administrateurs CGT à la CAF Gironde se prononcent contre le contrat pluriannuel d'objectif et de gestion (CPOG) 2018-2022 appliqué à la CAF Gironde, qui constitue la déclinaison locale de la COG de la branche famille.